



# COMMISSION SPORTIVE ACL

## SPORT INFO 04 / 2011

Bertrange, le 21 avril 2011

## Modifications du Code Sportif National

La Commission Sportive a décidé dans sa réunion du 19 avril dernier de changer le Code Sportif National 2011 en barrant la phrase ci-dessous (gras et barré double):

### Partie IV : Les championnats

#### Chapitre Introductif : Les différents championnats

##### I. Définition des différents championnats

1. L'organisateur établira pour chaque épreuve un classement final. Pour l'établissement des points pour chacun des championnats et coupes, seulement le classement officiel de l'épreuve sera pris en considération.

Pour le championnat des courses de côte, pour toutes les épreuves luxembourgeoises et étrangères, un classement général par montée sera établi en fonction du meilleur temps réalisé.

Au cas où un conducteur participerait à une même épreuve sur plusieurs voitures différentes, seul le meilleur résultat, c'est-à-dire celui qui génère le plus grand nombre de points, sera pris en considération pour le championnat respectif.

Pour le calcul des points en rallye, le barème pour le pilote et le copilote restera le même. ~~Un classement général sera établi pour les pilotes et un pour les copilotes licenciés luxembourgeois.~~

Communiqué par la Commission Sportive